



SCHWEIZERISCHER  
Hovawart Club

Sektion der SKG

**CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart**

## **Invitation et informations générales**



**Dimanche, 8 septembre 2024**

**Lieu : terrain du Hundesport Ziegelhütte Niederbipp**

# CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

## Informations générales

<b>Organisateur :</b>	<b>Club Suisse du Hovawart</b>
<b>Date :</b>	<b>Dimanche, 8 septembre 2024</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Terrain du Hundesport Ziegelhütte Niederbipp</b> Aarwangenstrasse 2A, CH4704 Niederbipp (accès voir <a href="http://www.hovawart.ch/ausstellungswesen/clubshow-shc-fr/">www.hovawart.ch/ausstellungswesen/clubshow-shc-fr/</a> )
<b>Responsable de l'exposition :</b>	Markus Truog, Bachstrasse 7, CH-3072 Ostermundigen <a href="mailto:Leitung.CAC@hovawart.ch">Leitung.CAC@hovawart.ch</a> , tél. +41 (0)76 332 04 37
<b>Secrétariat:</b>	Karin Praxmarer, Schlimpergstrasse 3, CH-8307 Illnau-Effretikon <a href="mailto:Anmeldung.CAC@hovawart.ch">Anmeldung.CAC@hovawart.ch</a> , tél. +41 (0)76 377 90 19
<b>Juges :</b>	Beatrice Holder, Allemagne Messina Schattling, Allemagne (sous réserve de changements !)
<b>Service sanitaire :</b>	Dans la cabane du Hundesport Ziegelhütte Niederbipp
<b>Premiers soins chiens :</b>	Tierarztpraxis SiVet AG, Aarwangenstrasse 15, CH-4900 Langenthal Urgences, tél. +41 (0)62 922 11 11

## Programme de la journée d'exposition

07:30	Entrée des chiens
08:30	Réunion des juges
09:00	Mot de bienvenue du comité organisateur de l'exposition
09:15	Début des jugements
env. 12:00 - 13:45	Déjeuner Les jugements se dérouleront en continu. Il est possible de se restaurer sur le terrain.
dès 14:00	Classement - Classement du plus beau mâle - Classement de la plus belle femelle - BOB / BOS - Concours de groupes d'élevage
env. 16:00	Remerciements à tous les participants et fin de l'exposition (sous réserve de changements du programme)

# CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

## Inscription

### Documents d'inscription :

Veillez utiliser le formulaire d'inscription ci-joint ou vous inscrire en ligne sous [www.hovawart.ch/ausstellungswesen/cac-club-show-shc-online-anmeldung/](http://www.hovawart.ch/ausstellungswesen/cac-club-show-shc-online-anmeldung/). Merci de remplir un formulaire d'inscription par chien et de l'envoyer avec le jeu de documents requis (copie du pedigree, quittance de paiement, une copie du certificat de champion pour la classe champion et une copie du certificat de l'association nationale pour la classe d'utilité) par courrier ou courriel au secrétariat de l'exposition. L'inscription ne sera valable qu'après réception par le secrétariat du paiement et des documents mentionnés ci-dessus.

- 1<sup>er</sup> délai d'inscription :** **Vendredi, 30 juin 2024** (documents en possession du secrétariat)  
**Frais d'inscription :** CHF 60.– pour le premier chien  
CHF 35.– par chien additionnel appartenant à la même personne
- 2<sup>ème</sup> délai d'inscription :** **Dimanche, 31 juillet 2024** (documents en possession du secrétariat)  
**Frais d'inscription :** CHF 75.– pour le premier chien  
CHF 50.– par chien additionnel appartenant à la même personne

### Coordonnées bancaires :

Banque Raiffeisen Wohlen, BIC/SWIFT code RAIFCH22, IBAN N° CH43 8080 8008 9858 5787 9, Club Suisse du Hovawart (mention : Club-Show 2024)

### Annulation :

Les annulations d'inscription qui parviennent au secrétariat avant le 11 août 2024 au plus tard n'entraînent aucun frais.

Les annulations d'inscription qui parviennent au secrétariat après le 11 août 2024 n'annulent pas les frais d'inscription.

## Règlement de l'exposition et autres directives

### Règlement de l'exposition :

L'exposition se déroulera selon le Règlement pour les expositions canines (RE) de la Société Cynologique Suisse (SCS). Ce règlement peut être demandé au secrétariat de la SCS (Sagmattstrasse 2, BP, CH-4710 Balsthal) ou consulté sous [www.skg.ch/fr/expositions/reglements-directives-et-formulaires/](http://www.skg.ch/fr/expositions/reglements-directives-et-formulaires/). Par son inscription, l'exposant accepte le RE de la SCS ainsi que les directives de l'exposition CAC.

### Prescriptions et directives :

Les chiens dont les propriétaires résident en Suisse doivent être inscrits dans un livre des origines ou dans l'appendice d'un livre des origines d'un pays membre de la FCI au moment de l'envoi du formulaire d'inscription au secrétariat de l'exposition. Cependant, l'homologation des titres « Champion suisse de beauté jeune », « Champion suisse de beauté » et « Champion suisse de beauté vétérane » se fait uniquement pour des chiens qui sont inscrits au Livre des origines suisse (LOS) ou à son appendice.

### Exposants résidant en Suisse :

La vaccination obligatoire contre la rage a été supprimée par le Conseil Fédéral. Pour la protection de votre chien, nous vous conseillons toutefois de le faire vacciner contre la rage, la maladie du Carré, la parvovirose, l'hépatite, la leptospirose et la toux du chénil. En règle générale, le vaccin de base couvre toutes les maladies canines dangereuses. Il est recommandé contre la toux du chénil de faire vacciner votre chien par voie nasale (vaccin KC) dans la mesure où le vaccin par injection contre la toux du chénil ne garantit pas une très bonne protection.

### Exposants résidant à l'étranger :

Veillez tenir compte des directives pour l'entrée en Suisse. Le propriétaire d'un chien étranger doit présenter le carnet européen bleu pour animaux de compagnie lors du passage de la frontière et montrer un vaccin valide contre la rage. Les chiens doivent être porteurs d'une puce électronique. Il est recommandé contre la toux du chénil de faire vacciner votre chien par voie nasale (vaccin KC) dans la mesure où le vaccin par injection contre la toux du chénil ne garantit pas une très bonne protection. Pour les chiens qui ne proviennent pas d'un pays de la communauté européenne (pays tiers), les

# CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

dispositions varient selon que le pays de provenance est à faible risque de rage ou à risque de rage. Informez-vous dans ce cas suffisamment tôt auprès des autorités compétentes.

Le carnet de vaccination devra être présenté le jour de l'exposition et le vaccin contre la rage doit dater d'au moins 21 jours avant le passage de la frontière. La durée de validité de ce vaccin est celle mentionnée dans le carnet pour animaux de compagnie (en général 3 ans). Ceci sous réserve de nouvelles directives de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (BLV) ou de l'administration vétérinaire cantonale.

## **Protection des animaux et règles de conduite :**

Tous les propriétaires canins sont personnellement responsables de respecter en tout temps les directives prescrites par la loi fédérale sur la protection des animaux.

Aucun box ne sera disponible pour les chiens. L'exposant sera lui-même responsable de loger et de surveiller ses animaux. Merci de veiller à la propreté des lieux entourant l'exposition.

## **Exclusion de responsabilité :**

Le comité organisateur de l'exposition n'assume aucune responsabilité en cas de dégâts ou de pertes (vol, fuite, blessures, etc.).

## **Préparation de votre chien :**

Dans toutes les expositions, à part le peigne, il est interdit de manipuler le chien et d'utiliser tout moyen auxiliaire. Il est de même interdit de tenir le chien par un « gibet ». Le respect de ces directives sera contrôlé. En cas de non-conformité, les contrôleurs auront le droit de le faire remarquer aux exposants en les priant de s'abstenir des manipulations mentionnées au risque de devoir quitter l'exposition.

## **Champion suisse de beauté :**

Le titre de « Champion suisse de beauté » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 4 CAC sous au moins 3 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont 2 au moins internationales. Pour l'homologation du titre de « Champion suisse de beauté », il doit s'écouler un laps de temps d'au moins 11 mois et un jour (par exemple : 3 mai 2023 jusqu'au 3 avril 2024) et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le titre « Champion suisse de beauté » peut aussi être accordé à un chien dont le livre des origines reconnu par la FCI ne comporte pas trois générations complètes d'aïeuls.

## **Champion suisse de beauté jeune :**

Le titre de « Champion suisse de beauté jeune » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 3 CAC dans la classe jeune (de 9-18 mois) et aussi aux chiens qui ont remporté 2 CAC dans la classe jeune et 1 CAC dans la classe intermédiaire (de 15 à 24 mois) sous au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont une au moins internationale.

## **Champion suisse de beauté vétérán :**

Le titre de « Champion suisse de beauté vétérán » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 3 CAC dans la classe vétérán (dès 8 ans) sous au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont une au moins internationale.

## **Champion suisse d'exposition :**

Le titre de « Champion suisse d'exposition » est décerné par la SCS aux chiens qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont obtenu 3 résultats EX1 CAC sous 3 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont 2 au moins internationales. L'homologation de ce titre n'est pas contrainte à un laps de temps et ce titre permet l'inscription dans la classe des champions.

## **Concours de groupes d'élevage :**

Un groupe d'élevage est composé d'au moins 3 chiens provenant de son propre élevage (même race, même affixe d'élevage), qu'ils soient la propriété de l'éleveur ou d'un tiers. Ils doivent être inscrits en même temps dans une des classes d'exposition selon l'article 9.2 RE.

## **Commission de recours :**

- Carolyne Mercurio, membre de la Commission d'élevage CSH
- Karin Praxmarer, membre du comité CSH
- Markus Truog, responsable CAC Club Show CSH  
(sous réserve de changements personnels)